

**COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 décembre 2019**

**A la Mairie de Lavergne à 19 heures 00**

**Sous la Présidence de Didier BES**

**Date convocation** : 29 novembre 2019

**Présents** : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Véronique CANITROT, Patrick BOY, Josiane FRAUX, Sylvie GRANAT, Marie-Claude GRIMAL, Christophe LASVAUX, Chantal MASMAYOUX

**Absent(s) excusé(s)** : Jean-Louis RIGOUSTE

**Secrétaire de séance** : Christophe LASVAUX

**ORDRE DU JOUR**

**1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2019**

Concernant le procès-verbal du 4 novembre 2019 Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2) DOSSIER MARCHE TRAVAUX MAIRIE ET ABORDS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un marché public concernant les travaux du bâtiment mairie dans son ensemble (mairie + logements) ainsi que les abords va être programmé courant 1<sup>er</sup> semestre 2020.

**Les membres du conseil municipal présent autorisent Monsieur le Maire à déposer un marché public pour l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus.**

Monsieur le Maire informe les élus que cette procédure ne pourra être validée que lorsque nous aurons nommé un coordonnateur SPS, un vérificateur pour les attestations de conformité et d'accessibilité en fin de chantier et un bureau d'étude pour le diagnostic amiante avant travaux du bâtiment et des abords.

**Des demandes vont être adressées aux différents prestataires pour ces missions spécifiques.**

Monsieur le Maire souhaite rappeler aux élus que deux locataires sont actuellement domiciliés dans les deux logements au-dessus de la mairie.

Il est nécessaire de rencontrer ces locataires afin de les informer des travaux qui se dérouleront courant 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Monsieur le Maire propose de rencontrer ces deux locataires en commission avec les Adjointes au Maire le plus rapidement possible.

**Rendez-vous est donc donné pour le locataire :**

- **du grand logement, vendredi 13/12/2019 à 17 h à la mairie**
- **du petit logement, vendredi 13/12/2019 à 17h30 à la mairie**

Monsieur le maire fera un courrier pour les convoquer.

### **3) ESPACES JEUNES GRAMAT**

Cette question est annulée, car nous n'avons toujours pas reçu les précisions demandées par email à la direction espace jeunes de Gramat le 5 novembre 2019.

### **4) COMPTABILITE – COMMUNE-EAU-ASST 2019**

#### **a) Décisions modificatives**

Pas d'ajustement de crédit ou débit à réaliser à ce jour.

### **5) QUESTIONS DIVERSES**

#### **a) Comptes rendus des commissions : SMASP école – Adressage – Voirie**

##### **- Sylvie GRANAT pour le SMASP :**

*Cette année, la rentrée scolaire a eu lieu le lundi 2 septembre 2019 et l'école prendra fin le vendredi 3 juillet 2020. Le nombre d'élèves est en encore en légère baisse cette année : on compte 79 élèves présents et 6 inscrits pour les rentrées de vacances à venir.*

##### **École de Lavergne: 50**

##### **LES CLASSES École de Thégra : 29**

##### **Classe de Mme Baux : 20 élèves**

##### **Classe de Mme Sergent : 14 élèves dont**

- 7 en très petite et petite section,
- 7 en moyenne section

- 7 cours élémentaire 1
- 13 cours élémentaire 2

##### **Classe de Mme Espy : 30 élèves**

##### **Classe de Mme Sève : 18 élèves dont**

- 6 en grande section
- 9 au C.P

- 15 cours moyen 1
- 15 cours moyen 2

La municipalité s'étonne encore cette année du nombre d'enfants scolarisés à l'école privée de Gramat. Les efforts fournis par les communes pour que soient dispensés un enseignement et un encadrement de qualité dans les écoles du RPI de Thégra/Lavergne, n'en sont pas récompensés... Il en va pourtant de la sauvegarde de nos écoles rurales.

La modification de la livraison des repas, non plus en liaison chaude mais dorénavant en liaison froide, modifie le mode de fonctionnement de la commande de ces derniers. Par conséquent, tout enfant scolarisé à Lavergne ou Thégra est systématiquement inscrit à la cantine. De ce fait, toute absence doit être signifiée au plus tard le jeudi de la semaine précédente, sans quoi, tout repas commandé restera à charge des parents

##### **- Thierry BOUSSAC pour l'adressage :**

L'adressage consiste à nommer des voies et à assigner des numéros aux bâtiments que la voie dessert. Une donnée utilisée au quotidien par les citoyens et par de (très) nombreux opérateurs publics et privés. L'adresse doit permettre une localisation précise du domicile d'une personne, d'une activité, ou d'une entreprise. L'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux. La dénomination des voies est entièrement à la charge de la commune. L'adressage est réalisé sous la responsabilité du

Maire assisté du Conseil municipal, encadrés par l'opérateur La Poste pour obéir à un certain nombre de règles.

#### Il permettra d'accroître

- La rapidité d'intervention des services d'urgence
- La rapidité d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre
- La visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site (eau, accès...)
- L'efficacité de l'acheminement du courrier, des colis. La Poste estime à 300 millions le nombre de colis retournés faute d'une adresse correcte
- L'impact du e-commerce sur le nombre de colis livrés : 400 millions de colis en 2014

Et d'optimiser les services

- De collecte des déchets
- Des services à la personne
- Du déploiement des réseaux (Eau, télécoms, fibre...)
- De la généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur des terminaux multiples

#### **- Christophe LASVAUX pour la voirie :**

##### Réfection et reprofilage de la voirie communautaire

VC 518 de Lavergne au moulin de Méjat (route de Ballard)

VC 302 de Trouillou

VC 309 de Mespeil

Réfection de la chaussée (point à temps pour la communauté des communes)

Essartage des voies et des chemins par l'agent communal.

Achat d'un tracteur tondeur suite au transfert de l'entretien des chemins de randonnées de la communauté des communes de Cauvaldor vers la commune de Lavergne en début 2019.

## **6) ETUDE CONCERNANT LE TRANSFERT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

### **TRANSFERT DE COMPETENCE SM LIMARGUE**

**Vu** les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 sur le transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**Vu** l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 qui fixe un mécanisme de minorité de blocage, qui s'aligne sur celui prévu pour les plans locaux d'urbanisme, permettant le report du transfert de l'une ou des deux compétences au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Limargue proposant l'adhésion à la compétence eau potable et assainissement, selon les modalités instituant une compétence obligatoire pour la production d'eau potable, et l'adhésion à la carte pour la distribution d'eau potable et l'assainissement,

La commune de Lavergne souhaitant mettre en œuvre un véritable projet de mutualisation à l'échelle du Syndicat Mixte du Limargue, échelle territoriale adaptée et permettant de mettre en œuvre une organisation performante et une tarification des services permettant d'assurer un égal accès à l'eau de qualité sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte, Monsieur le Maire soumet au vote l'adhésion au Syndicat Mixte. Il est rappelé que ce transfert de compétence entraînera, de fait, la disparition des syndicats dont les domaines d'intervention auront été totalement transférés.

Pour la compétence Eau potable – Production	<input checked="" type="checkbox"/> <i>compétence obligatoire</i>
Pour la compétence Eau Potable – Distribution	(à décider)
Pour la compétence Assainissement	(à décider)

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de l'adhésion au Syndicat Mixte du Limargue au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour la seule compétence OBLIGATOIRE :**

- compétence Eau potable – PRODUCTION**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Véronique CANITROT

Patrick BOY

Josiane FRAUX

Sylvie GRANAT

Marie-Claude GRIMAL

Christophe LASVAUX

Chantal MASMAYOUX